

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est par la présente donné qu'il y aura une réunion du Comité de démolition le 26 février 2025 à 18 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sur la demande de démolition relative à l'immeuble ci-dessous.

PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 59, RUE CHAMPAGNE – LOT : 3 044 328

La demande de démolition vise à permettre la démolition de l'immeuble au 59, rue Champagne.

Opposition à la démolition

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public, ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la ville aux coordonnées suivantes :

Monsieur Michel St-Laurent
45, rue Beausoleil
Ville de Saint-Gabriel (QC) J0K 2N0
mairie@ville.stgabriel.qc.ca

Fait et donné à la Ville Saint-Gabriel, ce 10^e jour de février 2025.



Michel St-Laurent
Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉ, MICHEL ST-LAURENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL, CERTIFIE AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN EN AFFICHANT UNE COPIE À L'HÔTEL DE VILLE, 45 RUE BEAUSOLEIL, ENTRE 9 H ET 16 H, LE 10 FÉVRIER 2025 ET SUR LE SITE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL AU <http://www.ville.stgabriel.qc.ca/>.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour du mois de février 2025.



Michel St-Laurent
Michel St-Laurent
Directeur général et greffier